

CONVENTION D'APPUI A LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Vu la délibération n°1.7 de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 06 juillet 2026,

Il est arrêté et convenu ce qui suit

ENTRE, d'une part :

Le Département de la Seine-Maritime, représenté par le Président du Département, Bertrand BELLANGER, dûment habilité par la délibération susvisée.
Dénommé ci-après « le Département »

ET, d'autre part :

La personne morale gestionnaire du centre local d'information et de coordination (CLIC) des Aînés, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rouen, dont le siège social est situé à ROUEN, représentée légalement par Zohra AMIMI, Vice Présidente de l'organisme gestionnaire,

Ci-après dénommé « L'organisme » ;

PREAMBULE

L'organisme œuvre dans le champ la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Suite à la demande de l'organisme, le Département de la Seine-Maritime a décidé de lui apporter son soutien dans le cadre de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien au programme d'actions de l'organisme en faveur de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et qui répond aux orientations du programme coordonné de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Seine-Maritime.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les projets dont l'objet est indiqué en article 2.

ARTICLE 2 : MONTANT ET UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le Département octroie à l'organisme une subvention d'un montant de 63 011 € au titre de l'année 2026.

Sous réserve de renouvellement des concours nationaux CNSA et de la disponibilité des crédits, le Département octroiera une subvention de 65 787 € au titre de l'année 2027.

Cette subvention est destinée à financer la mise en œuvre d'actions répondant aux orientations du programme coordonné de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Seine-Maritime grâce à(aux) l'action(s) suivante(s) :

Volet concerné	Actions	Montant 2026	Montant 2027
Actions collectives	Repérage et accompagnement des personnes âgées isolées et fragiles	52305€	55081€
	Soutien aux proches aidants	2331€	2331€
	Lutte contre la sédentarité en favorisant la pratique sportive et le bien-être.	8375€	8375€
Montant global		63011€	65787€

Les annexes 1 et 2 à la présente convention précisent les modalités de mise en œuvre et d'évaluation des actions financées, en concertation avec l'organisme.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

En 2026, le Département procédera au versement de la subvention en une seule fois après signature de la présente convention.

Le versement sera effectué sur le compte ouvert au nom de l'organisme.

L'ordonnateur de la dépense est le président du Département de la Seine-Maritime. Le service payeur est la paierie départementale.

Le comptable assignataire est le payeur départemental.

Si l'organisme vient à cesser son activité en cours d'année, la subvention accordée sera reversée au Département au prorata temporis.

ARTICLE 4: EVALUATION ET CONTRÔLE

4-1 Évaluation

L'organisme s'engage à fournir au plus tard le 30 avril de l'année suivant l'octroi de la subvention :

- Le compte de résultat de l'action retraçant l'emploi des fonds alloués pour la réalisation de l'action et l'exécution des obligations prévues dans la présente convention.
- Un bilan qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre de l'action portant notamment sur la conformité des résultats aux objectifs et sur le déroulement de l'action (indicateurs d'activité et de suivi, notamment ceux demandés annuellement par la CNSA) selon le modèle qui sera fourni par le Département.

Ces documents sont signés par le responsable légal ou toute personne habilitée.

Le Département procède, avec le bénéficiaire, à l'évaluation de l'action et à l'appréciation des résultats obtenus.

L'évaluation décrit les conditions de réalisation, sur un plan quantitatif comme qualitatif, de l'action à laquelle le Département a apporté son concours financier. Elle porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 2, sur la mesure de l'atteinte des objectifs énoncés ainsi que sur l'impact des interventions et du programme d'actions, notamment au regard de l'intérêt général d'un point de vue départemental et/ou local.

4-2 Contrôle

Le Département contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la réalisation de l'action. Il peut exiger le remboursement de la quote-part de la subvention non utilisée ou utilisée de manière non-conforme.

Pendant et au terme de l'exécution de la convention, l'emploi de la subvention est soumis au contrôle du Département, dans les conditions du droit commun applicable en matière de contrôle financier et d'évaluation des organismes bénéficiaires de financements publics.

Le bénéficiaire de la subvention doit répondre à toute demande d'information à cette fin, notamment dans le cadre de l'évaluation finale et du contrôle financier annuel. Il s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle de la réalité et de la validité des dépenses ou de cette évaluation sur place ou sur pièces.

ARTICLE 5 : AUTRES OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le bénéficiaire s'engage à :

- Prévenir le Département de tout changement dans ses statuts ou son règlement intérieur, dans la composition de son conseil d'administration ou de son bureau ;
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et/ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention, pour une raison quelconque, informer sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception le Département ;
- Ne pas reverser tout ou partie de la subvention à un tiers, sauf accord express du Département dûment inscrit dans la convention

ARTICLE 6 : ASSURANCES

L'Organisme souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Il paiera les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité du Département puisse être mise en cause. Il devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les actions de communication entreprises par le bénéficiaire de la subvention devront faire mention du soutien financier du Département et de la CNSA dans le cadre de la Commission des financeurs. Les supports de communication graphique devront être en conformité avec la charte graphique du Département.

Toute communication ou publication du bénéficiaire, sous quelque forme ou sur quelque support que ce soit, doit mentionner qu'elle n'engage que son auteur et que le Département n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette communication ou cette publication.

ARTICLE 8 : DURÉE DE LA CONVENTION / RÉSILIATION

La présente convention est consentie pour une durée de 2 ans à compter de la date de signature.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, valant mise en demeure.

ARTICLE 9 : AVENANTS

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les dispositions de l'article 1.

ARTICLE 10 : RESPECT DES CLAUSES DE LA CONVENTION

En cas de violation par l'organisme de l'une des clauses de la présente convention, après éventuellement mise en demeure de s'y conformer dans le délai qu'il fixera, délivrée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le Département pourra mettre en œuvre le reversement de tout ou partie de la subvention.

Le non-respect des dispositions légales ci-dessus rappelées ainsi que de toutes celles ayant trait, d'une manière générale, à la transparence financière implique de plein droit le reversement intégral de la subvention.

Le reversement fera l'objet d'une injonction délivrée par voie de lettre recommandée avec demande d'avis de réception par le Département, et sera poursuivi par voie de titre exécutoire s'il n'est pas fait droit à l'injonction sous quinzaine.

ARTICLE 11 : LITIGES

En cas de divergence résultant de l'application de la présente convention, une tentative de conciliation devra être recherchée par les parties, avec application du principe du droit, pour chacune d'elles, à faire valoir ses observations.

Si cette conciliation échoue, le différend pourra être porté devant le tribunal administratif de Rouen.

Fait en deux exemplaires à ROUEN, le
(Mentionner la date à laquelle le dernier signataire de la convention signe) en deux exemplaires originaux.

La Vice-Présidente du CCAS de Rouen

Le Président du Département
de la Seine-Maritime,

Zohra AMIMI

Bertrand BELLANGER

ANNEXE 1
MODALITES DE MISE EN OEUVRE ET D'EVALUATION DE/DES ACTIONS FINANCEES

L'organisme s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions ou l'action suivante selon les modalités définies dans cette présente annexe

ACTION	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE (Objectifs, calendrier, mobilisation des partenaires)	MODALITES D'EVALUATION
<p><u>ACTION 1</u></p> <p>REPERAGE ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES ISOLEES ET FRAGILES</p>	<p>Le CLIC des Aînés souhaite consolider et approfondir la démarche de prévention engagée depuis plusieurs années auprès des personnes âgées les plus vulnérables : personnes isolées, migrants vieillissants, personnes en situation de grande précarité et adultes vieillissants présentant des parcours de vie marqués par la rupture ou l'exclusion permise par l'intervention du travailleur social dédié (0,80 ETP)</p> <p>3 objectifs majeurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le renforcement de l'accompagnement individuel et du repérage précoce, 2. la poursuite et l'enrichissement des actions collectives thématiques, 3. la consolidation des dynamiques partenariales et des instances participatives <p>Objectif 1 : renforcement de l'accompagnement individuel et du repérage précoce</p> <p>L'objectif est de repérer les situations d'isolement et de précarité n'ayant pas recours spontanément aux services sociaux afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les personnes dans la stabilisation de leur situation (droits, santé, logement, lien social). • Favoriser l'accès aux structures de soin, d'aide, d'activités et d'accompagnement. <p>Public visé</p> <p>Personnes de 60 ans et plus, isolées, précarisées, migrants vieillissants, personnes en rupture sociale ou administrative.</p>	<p>-Evaluation des actions mises en place réalisées tous les ans dans le cadre du rapport d'activité du service.</p> <p><u>EVALUATION QUANTITATIVE</u></p> <p>-Atteinte de l'objectif cible</p> <p>-Nombre de personnes accompagnées ;</p> <p>-Nombre d'actions collectives mises en place ;</p> <p>-Nombre de participants aux actions collectives ;</p> <p>-Nombre de projets et groupes de travail.</p> <p>- Nombre d'ateliers logements et nutrition réalisés et nombre de participants</p>

	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarche d’“aller vers” au domicile, dans l’espace public ou lieux d’hébergement. • Entretiens individuels et accompagnements physiques vers les partenaires. • Mise en place de plans d’action personnalisés (droits, santé, logement, réseaux). • Travail en lien étroit avec les structures d’urgence, médicales et sociales. • Orientation vers les ateliers, événements et animations du Service des Aînés pour favoriser la réinsertion sociale. <p>Partenaires mobilisés CHU, Département, CCAS, Emergence-S, France Terre d’Asile, Koalia, structures d’hébergement d’urgence, résidences autonomie, EHPAD, associations caritatives, Service Hygiène/Salubrité, bailleurs sociaux...</p> <p>Calendrier Action continue : 2026-2027.</p> <p>Objectif 2 : poursuite des actions collectives thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Groupe info logement</u> : Le partenariat initié en 2021 autour de l’accès et du maintien dans le logement sera reconduit en 2026, avec la Maison France Services, la Mission Locale, Média-Formation et le centre social Pernet. L’objectif est de poursuivre l’organisation d’ateliers et, si les besoins le justifient, de nouveaux forums logement dans les quartiers prioritaires. Ces actions visent à lutter contre les ruptures de parcours, prévenir les expulsions, favoriser l’autonomie résidentielle et renforcer la connaissance des droits et obligations <p>Public visé Personnes âgées en précarité résidentielle ou exposées à un risque de rupture de logement.</p>	<p>- Nombre de professionnels formés (Diogène)</p> <p><u>EVALUATION QUALITATIVE</u></p> <p>-Satisfaction des usagers accompagnés dans un cadre individuel et collectif (questionnaires de satisfaction) ;</p> <p>-Satisfaction des professionnels orienteurs ;</p> <p>-Bilan des actions menées par le professionnel (plus-value de l’action, nouveaux partenariats...).</p>
--	--	---

	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none">• Animation d'un groupe partenarial.• Organisation éventuelle de nouveaux forums logement dans les QPV.• Reconduction des ateliers pratiques (accès au logement, gestion budgétaire, obligations locatives, entretien du logement). <p>Travail coordonné avec les signalements de situations complexes.</p> <p>Partenaires mobilisés</p> <p>Maison France Services, Mission Locale, Média-Formation, Centre social Pernet, bailleurs sociaux, associations spécialisées.</p> <p>Calendrier</p> <p>Année 2026 avec reconduction possible en 2027 selon besoins</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Groupe Nutrition et précarité</u> : Engagée en 2024, la formation-action autour de la nutrition sera prolongée en 2026 afin de consolider les acquis et d'élargir le public bénéficiaire. Les ateliers prévus permettront de développer une approche préventive de la santé, en tenant compte des contraintes financières et matérielles des personnes en situation de précarité. Les bénévoles formés continueront d'être impliqués pour diffuser les bonnes pratiques et soutenir les personnes âgées isolées. Des temps conviviaux seront reconduits pour favoriser la participation sociale. <p>Public visé</p> <p>Personnes âgées isolées, en grande précarité, et bénévoles engagés à leurs côtés.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none">• Organisation d'ateliers nutrition réguliers (budget, équilibre alimentaire, courses, préparation) avec l'appui des 15 bénévoles formés en 2024-2025.• Actions conviviales (repas partagés, ateliers cuisine).• Travail en partenariat avec les résidences autonomie pour ancrer les pratiques.	
--	--	--

	<p>Partenaires mobilisés Pôle veille sociale et lutte contre l'isolement, bénévoles associatifs, Résidence Autonomie Saint-Filleul, associations locales.</p> <p>Calendrier Année 2026, ajustements et prolongements selon évaluations en 2027.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Sensibilisation au syndrome de Diogène</u> : Les travaux engagés avec le CCAS, le Centre Hospitalier du Rouvray et le service Hygiène et Salubrité se poursuivront en 2026 autour des sessions de sensibilisation destinées aux professionnels. Le travailleur social participera à l'animation de ces temps collectifs, à l'amélioration des outils d'intervention et à l'accompagnement des situations signalées. Une évaluation sera menée en fin d'année pour ajuster le dispositif en 2027 <p>Public visé Professionnels du territoire + personnes âgées concernées par des situations de type Diogène.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none">• Animation et co-animation des sessions de sensibilisation.• Méthodologie commune d'intervention.• Partage de situations types et retours d'expérience.• Participation aux interventions conjointes lorsque nécessaire. <p>Partenaires mobilisés Service Action et Insertion Sociale du CCAS, Centre Hospitalier du Rouvray, Service Hygiène et Salubrité, autres acteurs du logement.</p> <p>Calendrier Déploiement en 2026, ajustements sur 2027.</p>	
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Participation aux actions du Service des Aînés</u> : Le travailleur social continuera de contribuer aux journées thématiques, événements et actions du Service des Aînés. Son rôle sera de repérer les personnes qui pourraient bénéficier d'un accompagnement, de faciliter leur participation, de valoriser leurs compétences et de favoriser leur intégration au sein du tissu social local <p>Objectif 3 : Renforcement de la participation des usagers et des dynamiques partenariales :</p> <p>Le travail partenarial demeure central dans le projet 2026-2027. La diversité des fragilités rencontrées nécessite une coordination constante entre acteurs de l'urgence sociale, de la santé, du logement et des dispositifs d'accompagnement au vieillissement.</p> <p>Le réseau existant sera consolidé et ouvert à de nouvelles collaborations, notamment avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les structures culturelles et sportives du territoire, • les acteurs de la santé mentale, • les dispositifs d'accès au numérique ou d'inclusion sociale, • les associations de proximité œuvrant auprès des publics isolés. <p>Par ailleurs, le comité des usagers, mis en place en 2025, sera maintenu et se réunira deux fois par an. Cette instance participative permettra de recueillir les retours des usagers, de co-construire des propositions et d'assurer que les actions conduites respectent leurs besoins, leurs attentes et leurs choix. Le comité constituera un appui précieux pour l'amélioration continue du service</p> <p>Public visé</p> <p>Usagers volontaires du CLIC des Aînés.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de deux réunions annuelles. • Préparation des ordres du jour en lien avec les thématiques du service. • Recueil structuré des retours et propositions. • Intégration des conclusions dans le pilotage du service. 	
--	---	--

	<p>Partenaires mobilisés Usagers, Service des Aînés, éventuellement des représentants associatifs.</p> <p>Calendrier 2026-2027, deux réunions par an.</p>	
<p><u>ACTION 2</u></p> <p>SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS</p>	<p>Le CLIC des Aînés poursuit et renforce en 2026-2027 son engagement en faveur des proches aidants, en s'appuyant sur une dynamique initiée depuis 2007 et largement consolidée depuis 2024 grâce à une nouvelle organisation du groupe d'expression. L'objectif général est de prévenir l'épuisement, rompre l'isolement, favoriser l'accès à l'information et accompagner la transition lorsque la relation d'aide prend fin.</p> <p>L'action repose sur deux volets complémentaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le groupe d'expression et d'information pour aidants familiaux (groupe historique) 2. Le nouveau groupe d'accompagnement "post-aide", destiné aux aidants endeuillés ou dont le proche est entré en établissement. <p><u>Le premier groupe</u> s'inscrit dans la continuité du plan précédent 2024-2025. L'objectif est de soutenir les aidants familiaux confrontés aux problématiques liées à la maladie, à la dépendance ou au vieillissement de leur proche, en leur offrant un espace sécurisé d'expression, de soutien et d'information.</p> <p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir l'épuisement physique et psychologique des aidants. • Rompre l'isolement et favoriser les échanges d'expérience entre pairs. • Offrir un cadre animé par des professionnels qualifiés pour aborder les difficultés quotidiennes. • Permettre aux aidants de s'informer sur les dispositifs existants et les ressources du territoire. • Maintenir un fonctionnement souple permettant l'entrée de nouveaux aidants tout au long de l'année. 	<p><u>STATISTIQUES</u></p> <p>-Age de l'aidant ;</p> <p>-GIR de l'aidant.</p> <p><u>EVALUATION QUANTITATIVE</u></p> <p>-Nombre d'aidants accueillis au sein du groupe 1 ;</p> <p>-Nombre d'aidants accueillis au sein du groupe 2 ;</p> <p>-Nombre de personnes aidées accueillies au sein de l'accueil de jour.</p> <p>-Nombre d'aidants réorientés vers d'autres activités (culture, sport, soutien psychologique)</p> <p><u>EVALUATION QUALITATIVE</u> (bilan annuel et questionnaires de satisfaction).</p> <p>-Satisfaction des aidants (par séance) ;</p> <p>-Réalisation de l'ensemble des actions prévues.</p>

Public visé

Aidants familiaux accompagnant un proche âgé vivant à domicile et présentant une perte d'autonomie, une maladie neurodégénérative ou des troubles cognitifs.

Modalités de mise en œuvre

- Organisation de 10 séances annuelles de 2 heures, de janvier à décembre (pause estivale en juillet/août).
- Groupe ouvert, permettant des participations ponctuelles ou régulières.
- Animation conjointe par :
 - le CLIC des Aînés,
 - l'Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) du CCAS,
 - la psychologue de l'EHPAD Saint-Joseph.
- Présence possible de la personne aidée grâce à l'accueil de jour de l'EHPAD le temps de la séance.
- Mobilisation du transport aller/retour habituellement dédié à l'accueil de jour lorsque l'aidant participe avec l'aidé.
- Accueil dans une salle adaptée, au sein de l'EHPAD partenaire.
- Thématiques renouvelées chaque année en fonction des retours du comité des aidants et des besoins exprimés (troubles cognitifs, gestion du stress, ressources financières, relation aidant-aidé, organisation du quotidien...).

Partenaires mobilisés

CCAS de Rouen – ESA Alzheimer, EHPAD Saint-Joseph (accueil de jour + psychologue), Service des Aînés, associations de soutien aux aidants, professionnels médicaux et médico-sociaux.

Calendrier

Action reconduite chaque année sur 2026 et 2027 (10 séances/an).

Un deuxième groupe est créé. L'objectif est d'accompagner les aidants dont la relation d'aide s'est interrompue (décès du proche ou entrée en établissement),

	<p>afin de soutenir la période de transition, prévenir l'isolement et favoriser la reconstruction personnelle.</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Reconnaître la charge émotionnelle liée à la fin de l'accompagnement du proche.• Offrir un espace permettant l'expression du vécu, des émotions, du deuil et de la transition.• Valoriser les compétences, le rôle et l'expérience accumulés pendant la période d'aide.• Proposer un accompagnement limité dans le temps pour favoriser un rebond et l'intégration à d'autres activités sociales du territoire.• Lutter contre le repli et l'isolement social après la fin du rôle d'aidant. <p>Public visé</p> <p>Aidants familiaux ayant récemment perdu leur proche, ou vu leur proche entrer définitivement en EHPAD, et exprimant un besoin de soutien et de continuité.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise en place de 7 séances annuelles de 2h à partir de janvier 2026.• Programme construit à partir de l'enquête réalisée auprès du groupe des aidants 2025. <p>Contenus proposés :</p> <ul style="list-style-type: none">• 1 séance de marche rapide et culturelle avec l'association <i>Planète Bien-Être</i>.• 2 séances « Arbre de vie – Deuil et reconstruction » animées par le cabinet <i>Second Souffle</i> (coaching, sophrologie, travail sur les étapes de vie partagées avec le proche).• 1 séance de sophro-marche en forêt avec une sophrologue diplômée.• 1 atelier cuisine aidants / aidés avec l'association <i>Les Insatiables</i> (selon possibilité de participation du proche).• 1 atelier d'arts créatifs (expression, symbolisation, reconstruction).	
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> 1 séance de massage / auto-massage animée par <i>La Voix du Corps</i>, praticien diplômé en massage-bien-être. <p>Durée d'accompagnement limitée à un an non renouvelable, avec objectif de sortie vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> des associations, ateliers municipaux, groupes d'entraide existants, activités culturelles ou sportives du territoire. <p>Partenaires mobilisés EHPAD Saint-Joseph, Cabinet Second Souffle, La Voix du Corps, Planète Bien-Être, Les Insatiables, Service des Aînés, ESA Alzheimer, associations locales.</p> <p>Calendrier</p> <ul style="list-style-type: none"> Démarrage : janvier 2026 7 séances réparties sur l'année 2026, reconduction possible en 2027 selon évaluation. 	
<p><u>ACTION 3</u></p> <p>LUTTE CONTRE LA SEDENTARITE EN FAVORISANT LA PRATIQUE SPORTIVE ET LE BIEN-ETRE.</p>	<p>Le CLIC des Aînés développe depuis 2019 un programme d'activités physiques et de bien-être destiné aux Rouennais de plus de 60 ans, souvent isolés, sédentaires ou présentant des fragilités psychosociales</p> <p>Pour 2026-2027, le CLIC souhaite renforcer ce programme, améliorer l'accessibilité des activités les plus demandées et poursuivre la dynamique partenariale permettant de diversifier les supports : sport adapté, activité physique douce, bien-être, expression corporelle, activités culturelles en mouvement.</p> <p>L'objectif est de prévenir la sédentarité, de favoriser un vieillissement actif, d'améliorer l'équilibre physique et psychique et de renforcer le lien social mais aussi de repérer les personnes en situation de fragilité pour les orienter vers un accompagnement global si nécessaire.</p> <p>Public visé : Rouennais de plus de 60 ans, autonomes, rencontrant des difficultés liées à la sédentarité ou à l'isolement.</p>	<p><u>CRITERES D'EVALUATION</u></p> <p><u>STATISTIQUES</u></p> <p>-Age du bénéficiaire</p> <p>-GIR du bénéficiaire</p> <p><u>INDICATEURS QUANTITATIFS</u></p> <p>-Nombre de participants par action ;</p> <p>-Nombre de participations à l'année ;</p> <p>-Nombre de nouveaux participants à l'année.</p>

	<p>Personnes fragilisées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ le passage à la retraite, ○ la perte d'un proche, ○ un début de perte d'autonomie, ○ des troubles anxieux ou psychiques légers, ○ une situation socio-économique précaire. <p>Repérage, mobilisation et orientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérage via les partenaires du CLIC, le pôle Veille Sociale et Lutte contre l'isolement, les accompagnements individuels réalisés tout au long de l'année. • Orientation vers le programme en fonction des capacités physiques, des besoins exprimés, des objectifs de restauration du lien social. • Accueil possible sur des séances de découverte avant une pratique régulière. <p>Le programme est évolutif et construit à partir des évaluations annuelles, notamment des questionnaires de satisfaction.</p> <p><i>a) Marche rapide & découverte culturelle – Planète Bien-Être</i> 3 séances par mois Objectifs : activité physique accessible, découverte de Rouen, socialisation.</p> <p><i>b) Brain Gym – École de danse Germain Blanchet</i> 4 cycles de 4 séances sur l'année Objectifs : travail de l'équilibre, coordination, mémoire, motricité fine.</p> <p><i>c) « Marcher ou courir » – ASRUC</i> 1 séance hebdomadaire de marche rapide adaptée (1h30 – quais de Rouen) Objectifs : rythme régulier, progression, accessibilité à tous niveaux.</p> <p><i>d) Sophro-marche en forêt</i> 6 ateliers en période estivale, encadrés par une sophrologue diplômée Objectifs : connexion au corps, respiration, gestion du stress, bien-être.</p>	<p>-Nombre de participants réorientés vers d'autres activités (culture, sport, soutien psychologique)</p> <p><u>INDICATEURS QUALITATIFS</u></p> <p>_(bilan annuel et questionnaires de satisfaction).</p> <p>-Satisfaction des personnes (par séance) ;</p> <p>-Réalisation de l'ensemble des actions prévues.</p>
--	--	---

	<p>Le programme sport-bien-être s'inscrit dans un écosystème plus large animé par la Maison des Aînés. Ces actions sont complémentaires et permettent de multiplier les portes d'entrée pour les personnes isolées.</p> <p>Partenaires mobilisés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Associations sportives : ASRUC, ASPTT, La Chaîne, Planète Bien-Être• Structures de bien-être : sophrologues diplômés, praticiens bien-être, intervenants yoga / pilates / réflexologie• École Germain Blanchet (Brain Gym)• Pôle Veille Sociale et Lutte contre l'Isolement – Ville de Rouen• Autres CLIC du territoire (Plateau Nord, Plateau Est)• Structures associatives et culturelles du territoire <p>Calendrier : Programme mensuel : janvier à décembre 2026 et 2027</p>	
--	---	--